

Du vaste monde à nos petites cours



En mai dernier, un huis clos inédit réunissait à Montréal des experts en fondamentalismes des quatre coins du monde, des groupes de femmes, des défenseurs de la laïcité et des ONG internationales de défense des droits humains. À l'ordre du jour : les crimes et violations des droits des femmes commis par les fondamentalistes de tout poil. Rencontre avec l'instigatrice de cette rencontre, Ariane Brunet.

par **Lise Moisan**

Réunissez des ONG internationales de défense des droits humains qui travaillent dans diverses instances des Nations Unies – Amnesty International London, Human Rights Watch, la Commission internationale de juristes, l'Organisation mondiale contre la torture, le

Minnesota Lawyers Committee for Human Rights, Forum Asia, Article 19, etc., et même Yakin Ertürk, la rapporteure spéciale de l'ONU sur la violence faite aux femmes.

Invitez des groupes de femmes, des défenseurs de la laïcité et des experts en fondamentalismes tous azimuts – Catholics for Free Choice; Femmes sous loi musulmane; Soheib Bencheik, grand mufti et imam de la mosquée de Marseille; l'Association des sociologues des religions (Mexique); l'Association des théologues et théologues d'Afrique; un spécialiste des fondamentalismes bouddhistes et confucéens de l'Université de Hong-Kong; et j'en passe...

Enfermez tout ce beau monde et demandez-leur d'aborder ensemble ce délicat problème : l'inaction des ONG internationales de droits humains devant les crimes et les violations des droits humains et particulièrement des droits des femmes perpétrés par tel ou tel fondamentalisme.

Tel était le pari de l'organisme canadien Droits et Démocratie¹, qui a organisé ce huis clos intense et intensif. *La Vie en rose* a demandé à Ariane Brunet, responsable du volet Droits des femmes à Droits et Démocratie, de faire le point sur les grands enjeux de cette rencontre et sur la lutte contre les fondamentalismes dans notre propre pays.

Pourquoi cette séance de travail internationale s'imposait-elle?

Jusqu'ici, les ONG de défense des droits humains qui travaillent avec la Commission des droits de l'Homme ou d'autres instances des Nations Unies n'ont pas fait leur travail quant aux crimes et atteintes aux droits des femmes commis par les fondamentalistes. Elles ne l'ont pas fait parce qu'en général leur mandat se borne aux violations de droits commises par des États qui s'abs-

tiennent de légiférer ou qui ne respectent pas leurs engagements internationaux. Au mieux, les ONG de droits humains surveillent la façon dont les États s'acquittent de leur responsabilité de prévenir et de condamner les crimes et violations de droits commis par des entités privées, comme des mercenaires, des entreprises privées ou des organisations à tendance fondamentaliste. Mais elles ne ciblent pas encore les agissements de ces entités.

Les droits humains et le droit international pourraient-ils s'appliquer aux agissements des fondamentalistes?

À l'heure de la mondialisation, cette vieille conception qui veut que seuls les États puissent commettre des crimes contre l'humanité ou violer les droits humains – que les mêmes actes commis par toute autre entité ne concernent pas la communauté internationale – est obsolète. En gros, le système des droits humains exclut encore tout ce qui relève de la sphère privée. Alors, dès que les crimes contre les femmes et des violations de leurs droits sont commis au nom de la religion, de la culture ou des traditions, ils restent impunis, et les victimes n'ont aucun recours. La voie est libre pour toutes les manipulations politiques fascistes et fanatiques.

Pour comprendre le rôle que peuvent jouer les ONG, il faut en comprendre la nature. Les fondamentalismes sont des mouvements politiques d'extrême droite qui, dans un contexte de mondialisation forcée, d'exploitation économique et de capitalisme sauvage, utilisent à des fins politiques la religion, la culture et l'appartenance ethnique. Les ONG de droits humains doivent donc reconnaître le caractère politique de la démarche des fondamentalistes, puis tâcher de comprendre de quelle façon ils manipulent le discours des droits humains. Les fondamentalistes savent très bien utiliser ce discours; ils réclament leurs droits à cor et à cri : liberté de religion, liberté d'expression, droit au respect de leur culture minoritaire. Pas besoin d'aller loin pour voir que cela leur permet de remporter d'importantes victoires, on en a eu un bel exemple sous le nez...

¹ Droits et Démocratie est un organisme non partisan créé en 1988 par le Parlement canadien pour promouvoir les droits humains et la démocratie partout dans le monde. Ses activités portent sur le développement démocratique, les droits des femmes, la mondialisation et les droits humains, et les droits des peuples autochtones. <ichrdd.ca/>.

Intégrisme :

Attitude, opinion des croyants qui refusent toute évolution au nom d'un respect intransigeant de ce qu'ils estiment être la tradition.

Fondamentalisme :

Mouvement conservateur et intégriste adopté par les adeptes d'une religion, qui reviennent à ce qu'ils jugent fondamental, originel, comme les livres sacrés.

... les tribunaux islamiques en Ontario.

Quand l'Islamic Institute for Civil Justice a annoncé la création de tribunaux d'arbitrage privés appliquant la charia en matière familiale, le gouvernement ontarien et l'ex-ministre néo-démocrate Marion Boyd chargée de le conseiller sont tombés dans le piège du multiculturalisme canadien. Ils ont dit : « Nous allons reconnaître vos tribunaux, ce qui prouve à quel point l'État respecte votre culture et votre religion. » Et ce, sans tenir compte de l'hétérogénéité de la population musulmane qui vit ici; sans se soucier de la majorité silencieuse dans ces communautés; sans se préoccuper du droit à la dissidence et des opinions progressistes, laïcistes ou féministes qui circulent dans les milieux musulmans. Comme si, parce qu'ils sont différents de « nous », les musulmanes et les musulmans étaient tous pareils, pensaient tous pareil, étaient tous religieux, etc.

Le multiculturalisme canadien serait-il un peu raciste?

Comme tous les raisonnements axés sur les seules différences culturelles... Choisir le multiculturalisme, c'est renoncer à une société égalitaire, où toutes et tous ont les mêmes droits politiques, et où la différence est choisie librement. L'Ontario a dit aux musulmanes : « Les leaders de votre communauté – comme s'il n'y avait qu'une seule communauté musulmane – et le gouvernement ont choisi pour vous : votre identité musulmane prime sur toutes vos autres identités. » Mais, dans une société où tout individu se caractérise par une multitude d'identités, qui d'autre que l'individu lui-même a le droit de décider laquelle de ses identités prime? Qui a le droit de parler au nom des femmes, qu'elles vivent ou non dans les communautés musulmanes de l'Ontario? En fait, ce que l'Ontario proposait au nom du multiculturalisme, c'était une différence qui confirmait les disparités et les inégalités sociales, une différence culturelle définie par les éléments les plus conservateurs des communautés.

Ce qui pose la question de la représentativité des leaders des communautés culturelles...

Le multiculturalisme canadien conduit à juger de « l'authenticité culturelle » de tel ou tel interlocuteur, à choisir qui dans « la communauté » musulmane est un « authentique » musulman. C'est très grave, parce que, dans le discours fondamentaliste, quiconque n'est pas « authentique » devient l'Autre, et doit être asservi ou éliminé. En se disant : « Il n'y a pas de fondamentalistes chez nous », Marion Boyd et le Parlement de l'Ontario ont fait l'autruche et sont tombés dans le piège de l'authenticité culturelle. Ce genre de multiculturalisme nourrit le discours fondamentaliste. Comme l'a souligné la députée libérale québécoise Fatima Houada-Pépin, la décision ontarienne aurait été désastreuse pour les femmes des pays musulmans qui luttent pour des changements chez elles ou qui souhaitent s'installer au Canada.

Enfin, le premier ministre Dalton McGuinty a promis qu'il n'y aurait pas de droit basé sur la charia en Ontario et que son gouvernement allait interdire



Andrée Brochu

les tribunaux d'arbitrage religieux dans sa province. Quel bilan faites-vous de cette lutte et de cette victoire?

Je suis à la fois très contente et très méfiante; j'attends de voir le libellé du projet de loi. Je ne connais aucun pays où les forces fondamentalistes ont baissé les bras. C'est la solidarité de nos sœurs à l'étranger qui nous a sauvé la peau. Le mouvement des femmes au Québec et au Canada doit comprendre ce que cela signifie : nous ne sommes pas les seules à pouvoir venir en aide aux autres. La solidarité internationale est à double sens. Cette leçon n'a pas de prix! Pour la première fois, deux organisations de femmes de groupes minoritaires – l'Association des femmes iraniennes et le Conseil canadien des femmes musulmanes – ont lancé une vaste coalition de nombreuses organisations féministes, progressistes et syndicales. C'est signe que le mouvement des femmes est en train de grandir.

On apprend à mieux se connaître...

Oui, et c'est capital. Quand j'ai commencé à discuter avec les militantes de Femmes sous loi musulmane, je me suis presque fâchée : elles me parlaient comme si je n'avais aucune notion du fondamentalisme! Il a fallu que je leur explique que j'ai été élevée dans des couvents catholiques des années 1950, où cacher notre corps et préserver notre virginité jusqu'au mariage était tellement important qu'on mesurait la longueur de nos jupes, qu'il y avait un nombre incalculable de diktats visant spécifiquement les femmes, et que le clergé nous faisait porter, à nous aussi, le poids de la survie de notre langue, de notre religion, de notre « race ». Que le fondamentalisme, on a connu ça au Québec, et qu'on n'a pas l'intention de revenir en arrière!

LISE MOISAN est consultante en développement organisationnel et agit comme médiatrice dans ce domaine. Elle est également spécialiste en recherche socioéconomique et en analyse différenciée selon les sexes. Cofondatrice et membre du comité de rédaction de *La Vie en rose*, elle en a assuré la direction générale de 1986 à 1987.